

Comme le prévoit la réglementation relative à la négociation préalable, le directeur général des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale a invité la fédération des syndicats SUD Education à prendre part à une réunion de négociation préalable au dépôt d'un préavis pour une grève envisagée du jeudi 17 septembre 2009 au vendredi 23 octobre 2009.

La réunion s'est tenue au ministère de l'éducation nationale le 4 septembre 2009, de 15h10 à 15h45.

Participent à la négociation :

- pour l'administration : Madame Thérèse FILIPPI, chef du service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire, adjointe au directeur général ; Madame Sophie PRINCE, sous-directrice des études de gestion prévisionnelle et statutaires ; Monsieur Michel COUDROY, chef du bureau du programme du premier degré à la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) ; Madame Françoise LAGARDE, adjointe du bureau des écoles à la DGESCO
- pour SUD Education : Monsieur Jean BURNER et Madame Brigitte THOMAS, co secrétaires fédéraux.

Le ministère ouvre la réunion en rappelant le cadre législatif et réglementaire du processus de négociation préalable et en indiquant que la négociation porte sur le premier degré.

Les thèmes évoqués dans la notification des motifs conduisant SUD Education à envisager de déposer un préavis de grève sont examinés point par point :

Retrait de toutes les mesures de remise en cause ou limitations du droit de grève (service minimum, négociations préalables) :

Le syndicat affirme son opposition au dispositif de négociation préalable et en demande le retrait, estimant qu'il porte atteinte au droit de grève.

Le ministère rappelle que ce dispositif, qui ne remet pas en cause le droit de grève, vise à éviter les conflits et, en cas de désaccord, à permettre la mise en place du service minimum d'accueil dans les écoles. Il ajoute que le retrait de ce dispositif prévu par la loi n'est pas à l'ordre du jour.

Refus de la sédentarisation et de la nomination des enseignants des RASED en « surnuméraire » :

Le syndicat affirme son opposition à la suppression des postes en RASED.

Le ministère indique que les modalités d'application de la mesure ont permis que 1500 enseignants de RASED soient placés en surnuméraire dans les écoles et que cela a eu pour effet de stabiliser le potentiel des enseignants traitant de la difficulté scolaire. En outre, une circulaire d'août 2009 a permis de clarifier les missions de ces enseignants.

Dotation supplémentaire pour les postes créés par la carte scolaire 2009 :

Le ministère demande à l'organisation syndicale de préciser l'objet de sa demande.

Le syndicat n'apporte pas de précisions sur ce point.

Retrait des évaluations CM2 et CE1 :

Le syndicat demande le retrait des évaluations, considérant qu'elles ont été organisées trop tôt dans l'année, qu'elles ne répondent à aucun objectif pédagogique, qu'elles contribuent à opérer une sélection entre les élèves et qu'elles entretiennent l'échec scolaire.

Le ministère précise que le retrait des évaluations n'est pas à l'ordre du jour. Il est précisé que des évolutions du dispositif sont possibles. Le ministère ajoute que les évaluations ont répondu à une attente des familles et qu'elles ont donné lieu à une forte implication des personnels enseignants, d'inspection et de direction. En outre, une indemnité de 400 euros a été instituée au bénéfice des enseignants participant à ces évaluations. Enfin, le ministère insiste sur le fait d'une part que l'objectif des évaluations n'est nullement d'opérer une quelconque sélection des élèves et, d'autre part, qu'il ne peut être soutenu qu'elles contribuent à l'échec scolaire.

Titularisation des personnels précaires travaillant dans les écoles :

Le syndicat sollicite la titularisation de l'ensemble des personnels précaires exerçant dans le premier degré.

Le ministère demande à connaître les catégories de personnels concernés, indiquant que la présence d'enseignants non titulaires intéresse le seul département de la Guyane, confronté à des difficultés de recrutement.

L'organisation syndicale n'apporte pas d'éléments complémentaires.

Le ministère prend acte de cette position.

Aux termes de la négociation, SUD Education déclare maintenir l'ensemble de ces revendications et son intention de déposer un préavis de grève.

La chef du service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire
Thérèse FILIPPI